

Deuxième rencontre des Présidents de Comités de Pilotage Natura 2000 des Hautes-Alpes

7 mars 2013
Mairie de Chorges

Personnes présentes :

Nom	Structure/Fonction	Site Natura 2000
Yves BARET	PNE, chef du service « Aménagement »	« ZPS Ecrins » « Combeynot – Lautaret – Ecrins » « Valgaudemar »
Jean-Eric BERTHOUBE	ONF, chargé de mission Natura 2000	« Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse »
Jean-Pierre BOIVIN	Mairie d'Aspres sur Buëch	Président du Copil « Buëch »
Bernard COLOMBAN	Mairie de Villard Saint Pancrace	« Rochebrune - Izoard – Vallée de la Cerveyrette » et « ZPS du Bois des Ayes »
Jean-Christophe DAUDEL	DREAL PACA	
Jean-Claude DOU	Président du Mandement de Savines	Président du Copil « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse »
Christian DURAND	Maire de Chorges	Président du Copil « Piolit – Aiguilles de Chabrières »
Jean-Claude GAST	Maire de Saint Julien en Beauchêne	Président du Copil « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur »
Émilie GENELOT	Communauté de Communes du Guillestrois, chargée de mission Natura 2000	« Steppique durancien et queyrassin » et « Vallon des Bans – Vallée du Fournel »
Anne GOUSSOT	PNRQ, chargée de mission Natura 2000	« Haut Guil - Mont Viso - Valpréveyre » et « Rochebrune - Izoard – Vallée de la Cerveyrette »
Julien-Pierre GUILLOUX	PNE, chargé de mission Natura 2000	« ZPS Ecrins » « Combeynot – Lautaret – Ecrins » « Valgaudemar »
Eric HUSTACHE	Mairie de Saint Julien en Beauchêne, chargé de mission Natura 2000	« Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur »
Guy JULIEN	Maire de Manteyer	Président du Copil « Marais de Manteyer »
Bruno LAGIER	SIEM	Membre du Copil « Gorges de la Méouge

Annelise LAMPE	SMIGIBA, chargée de mission Natura 2000	« Buëch » et « Marais de Manteyer »
Christian LAURENS	Maire de Ristolas Président de la Comcom Escarton du Queyras	Président du Copil « ZPS Vallée du Haut-Guil »
Thierry LEBER	DDT05, SEEF	
Martine MARLOIS	Ville de Gap	« Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur »
Jean MOREL	Maire d'Eygliers	Président du Copil « Steppique durancien et queyrassin »
Joëlle OCANA	Maire d'Abriès	Présidente du Copil « Haut Guil - Mont Viso - Valpréveyre »
Maryline POMARD	Mairie de La Grave, chargée de mission Natura 2000	« Emparis – Goléon »
Jean-Baptiste PORTIER	PNRQ, chargé de mission Natura 2000	« ZPS Bois des Ayes » et « ZPS Vallée du Haut-Guil »
Claudine POTIN	DDT05, chargée de mission Natura 2000	
Robert REYMOND	Mairie de L'Argentière - La Bessée	Vice Président du Copil « Vallon des Bans – Vallée du Fournel »
Jean-Pierre SEVREZ	Maire de La Grave	Président du Copil « Emparis – Goléon »
Julie TOURNADRE	Maire de Chorges, chargée de mission Natura 2000	« Piolit – Aiguilles de Chabrières »
Sylvain VEDEL	DDT05, Directeur	
Isabelle VIDAL	DREAL PACA	
Agnès VIVAT	Mairie de Chorges, animation départementale Natura 2000	

Personnes excusées :

M. Stéphane BARELLE : Président du Copil « Rochebrune - Izoard – Vallée de la Cerveyrette »

M. François BOCA : chargé de mission Natura 2000 au SMAVD, sites « Durance » et « ZPS Durance »

M. Rémy COSTORIER : Président des Copils « Céuse - Montagne d'Aujourd'hui - Pic de Crigne - Montagne de Saint Genis » et « ZPS Bec de Crigne »

M. Jérôme DUBOIS : Président des Copils « Durance » et « ZPS Durance »

Mme Christiane FARRET-HUNERFURST : Présidente du Copil « ZPS Bois du Chapitre »

Mme Laurence FINE : Présidente du Copil « ZPS Bois des Ayes »

M. Joël GIRAUD : Président du Copil « Vallon des Bans – Vallée du Fournel » (représenté par M. Robert Reymond)

Mme Amandine MARQUE ALONZO : Chargée de mission au SIEM , site « Méouge »

Introduction : M. Christian Durand, Maire de Chorges et Président du Copil « Piolit – Aiguilles de Chabrières »

M. Durand est heureux d'accueillir cette 2^{ème} réunion des Présidents de Copils à Chorges. Presque tous les sites sont représentés. Alors que seuls les élus étaient présents lors de la 1^{ère} réunion, cette fois-ci la présence des services de l'Etat va permettre d'avoir un moment d'échanges et de discussion sur les problèmes de financement notamment.

Ce genre de réunion, très riche et très intéressante, est à reproduire tous les ans.

Introduction : M. Sylvain Vedel, Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes

M. Vedel remercie les élus d'avoir pris l'initiative de cette réunion. Elle est pour lui l'occasion de rencontrer les Présidents de Copils qu'il ne connaît pas encore. Elle va permettre d'échanger, de répondre aux inquiétudes et aux questionnements de chacun. Les services de l'Etat pourront indiquer les directions de travail envisagées et les perspectives, sachant qu'il est difficile d'avoir une visibilité à long terme, la période étant floue, d'un point de vue financier notamment.

Il est donc nécessaire de programmer des réunions régulières. Cette bonne communication est essentielle car il y a un enjeu important de préservation de l'environnement au travers de Natura 2000, qui reste un dossier important pour l'Etat et l'Europe.

Rappel de l'ordre du jour

Le but de la rencontre est de faire le point sur la mise en œuvre de Natura 2000 sur le département des Hautes-Alpes et sur les évolutions possibles dans les prochaines années, concernant notamment :

- l'animation des sites et son financement,
- le financement des contrats Natura 2000 et des MAEt,
- l'évaluation des incidences et notamment les derniers éléments du dispositif local,
- toute question ou sujet ayant trait à Natura 2000 que les Présidents souhaiteraient aborder, en profitant de la présence des services de l'Etat.

Présentation JET Mutualisation des ressources pour la gestion des sites Natura 2000

En guise d'introduction aux discussions, rapide retour sur une journée d'échanges techniques organisée en février par l'Atelier Technique des Espaces Naturels sur le thème : « Mutualisation des ressources pour la gestion des sites Natura 2000 ». Ce sont surtout les régions de l'ouest de la France qui étaient représentées mais bon nombre de nos problématiques sont communes et il est possible de puiser quelques idées, pistes, bonnes pratiques parmi les actions menées chez eux. On notera notamment des actions de mise en cohérence de Natura 2000 avec les autres politiques publiques, des actions mutualisées de communication, des retours d'expérience sur les atouts et problèmes de la mutualisation.

Diaporama ci-joint.

Prises de parole des Présidents de Copils et réponses des services de l'Etat

NB : les interventions ont été reclassées par thématique pour faciliter la lecture

1. Mutualisation des animations – Animation départementale

J.-C. Gast

La première réunion l'an passé était née d'une inquiétude des Présidents de Copils (évaluation des incidences, évolution du contexte budgétaire...). Les élus ne sont pas un simple rouage du dispositif de gestion des sites Natura 2000, ils ont la volonté de prendre part aux objectifs de gestion dès leur définition :

→ Un dialogue permanent avec les services de l'Etat est à instaurer et renforcer ;

→ En ce sens l'animation départementale Natura 2000 joue un rôle important, d'où la nécessité de sécuriser ce poste.

Par ailleurs, attention à la lassitude des élus qui croulent sous les responsabilités.

I.Vidal

Le poste d'animation départementale est un cas unique en France. Le rôle de l'animatrice est de mutualiser les compétences, les expériences, afin de construire un vrai réseau opérationnel.

La création du poste date de 2008 (Kévin Pouet) avec un important volet concernant la création du site internet départemental.

Depuis 2011 avec la prise de poste d'A. Vivat, le rôle d'interface entre animateurs et services de l'Etat a été renforcé, mais abouti à un positionnement parfois difficile de la chargée de mission, qui n'est pas forcément à poursuivre de cette manière. La DREAL note la demande faite par les présidents de COPIL et animateurs de renouveler le poste d'animateur départemental. Si les financements le permettent, ce poste sera renouvelé mais probablement dans une autre configuration à définir.

Concernant les sources de financement, le FEDER disparaît. Cette information a causé une grosse inquiétude en 2012, et depuis 2 ans, une importante argumentation, appuyée par des bilans précis, a été déployée auprès du ministère pour faire valoir la nécessité de maintenir les financements à niveau. Il apparaît que le basculement vers un cofinancement FEADER est possible (nombreux reliquats). **Par conséquent les financements pour 2013 sont assurés et tous les projets envisagés sont assumés.** Les conventions d'animation sont établies pour une durée de 3 années, ce qui est déjà très bien car ça apporte une lisibilité à 3 ans aux collectivités, aux animateurs. Il est difficile d'avoir une lisibilité à long terme, mais une lisibilité à moyen terme existe puisque les conventions d'animation sont établies pour une durée de 3 années.

Quant à la mutualisation, elle est inévitable, qu'elle soit géographique (déjà en cours) ou thématique (à envisager).

2. Évolution des sources de financements (animations/contrats/MAET)

J.-C. Gast / J. Morel

Concernant les contrats Natura 2000, quid de la question du cofinancement à hauteur de 20% demandé aux collectivités ?

I.Vidal / J.-C. Daude

Ceci ne concerne que les projets apportant une plus-value pour la collectivité, donc allant au-delà des objectifs de Natura 2000, à savoir des projets d'investissement lourds (on n'a pas ce cas de figure pour l'instant dans le 05).

La règle des 20% d'autofinancement en matière d'investissement est régie par la loi de 1976 sur les collectivités locales et s'applique à tous les financements publics, pas seulement à Natura 2000.

Concernant les enveloppes accordées pour l'animation de tel ou tel site, elles correspondent à un pourcentage d'ETP, fonction des besoins de chaque site, en référence au Docob et définis lors de la réunion de cadrage. Cette réunion de cadrage préalable à l'animation (RCPA) permet de dresser un bilan de ce qui a été réalisé en termes d'animation et de définir les perspectives pour les 3 années suivantes. C'est une réunion d'échange, à laquelle les présidents de copils sont étroitement associés. Il apparaît nécessaire d'anticiper ces échanges et discussions au moins 6 mois avant le lancement d'une animation, afin de programmer au mieux financements et actions.

S. Vedel

Les choix stratégiques concernant l'animation du réseau Natura 2000 impliquent beaucoup de choses, d'où la nécessité de réunions plus générales, globales, en plus des RCPA. De plus les choix de mutualisation engageant tout le monde, il convient de choisir ce qu'on mutualise de manière concertée.

Les rendus de l'activité (et leur qualité) sont essentiels : ils constituent la matière première permettant de justifier de ce qui est fait localement auprès des instances supérieures.

Nous sommes aujourd'hui dans une période charnière et les services de l'Etat sont dans l'incapacité de donner des perspectives à 3 ans. Une plus grande clarté est attendue en 2014. **Mais il est important de souligner que Natura 2000 est une politique prioritaire de l'Europe donc que ce ne sera pas la politique la plus impactée par les restrictions budgétaires.**

T. Leber

Le réseau Natura 2000, la stratégie d'animation se construisent.

Le métier d'animateur est compliqué, d'où la nécessité de pérenniser les emplois, le but n'étant clairement pas de diminuer le temps de travail des animateurs.

J. Ocana

Elle est heureuse de l'entendre dire !

T. Leber

Si à l'avenir il y a moins de besoins en termes d'animation, il faudra trouver des solutions pour pérenniser les emplois, sur Natura 2000 ou sur autre chose. Et il est vrai que les collectivités, en temps qu'employeurs, ont une grande responsabilité...

J.-C. Gast

Jusqu'ici les relations ne se passent pas mal, mais on note une évolution et un accroissement des contraintes pesant sur les élus.

I. Vidal

Il faut rester vigilant et voir comment ça va se passer à l'avenir. Jusque-là il n'y a pas eu d'annulation de projets faute de moyens. Tout ce qui avait été programmé a été fait. Compte tenu du contexte difficile, il faut être vigilant mais ne pas sombrer dans le pessimisme.

J.-C. Gast

Quid de la nouvelle PAC et du financement des MAET ?

Services de l'Etat

On n'a pas encore d'éléments concrets à ce sujet, tout est en négociation, le premier comme le second pilier. Globalement ce qui ressort est plutôt encourageant, avec notamment le « verdissement » du premier pilier + ajout du second pilier ?

Les services déconcentrés de l'Etat ont un rôle à jouer dans les prochaines négociations avec le ministère pour garantir le meilleur taux de financement possible des contrats et des animations.

C. Durand

On est en période de définition des budgets d'où la méfiance des élus. Jusqu'à présent tout a effectivement été financé, mais attention pour la suite... Le travail réalisé dans le cadre de Natura 2000 est intéressant, à continuer bien sûr mais si un choix devait être fait, Natura 2000 risquerait d'en pâtir...

J.-C. Dou

Actuellement les 20% d'autofinancement ne concernent que les projets d'investissement allant au-delà des mesures Natura 2000 au sens strict. Cependant si un jour le financement de l'animation des sites est demandé aux collectivités, elles lâcheront le projet car ce n'est pas une priorité pour elles.

J.-C. Gast

Il y a eu des débats au SMIGIBA au sujet des montants alloués à la lutte contre la renouée du Japon : montants importants alors qu'il y a également des besoins au niveau des écoles... ce qui n'est pas évident à défendre.

3. Priorisation des actions

J.-P. Boivin

Les éventuelles restrictions budgétaires risquent-elles de remettre en cause le contenu des documents d'objectifs ?

I.Vidal

Le DOCOB constitue un état des lieux : il liste ce qu'il faudrait faire sur un site pour assurer la bonne conservation des habitats et des espèces. Il n'a pas de durée dans le temps et n'est révisé que si les données scientifiques évoluent de manière conséquente. Les moyens financiers dont on dispose vont jouer sur ce qui pourra être concrètement mis en œuvre parmi les mesures proposées.

S. Vedel

La mise en œuvre de certaines actions pourra être temporisée en fonction des moyens disponibles, d'où la nécessité de prioriser les actions à mener.

J.-C. Gast

Prioriser avec les Présidents de Copils !

I.Vidal

Oui, avec le Copil, avec les acteurs de terrain, avec les animateurs, en gardant une cohérence départementale et régionale... Une concertation au niveau local sur ce point est nécessaire.

C. Durand

N'y a-t-il pas un risque que les priorités 1 des docobs passent en priorité 2 ?
Une hiérarchie sera-t-elle établie parmi les actions prioritaires du docob ?

I.Vidal / T. Leber / J.-C. Daudel

Dans les Docobs ont été identifiés des milliards d'euros de besoins. Il n'est donc pas concrètement envisageable de réaliser toutes les actions de tous les docobs, même si elles sont intéressantes et justifiées d'un point de vue environnemental. Donc il faudra faire des choix (c'est le cas déjà aujourd'hui), en fonction des enveloppes disponibles.

C'est au copil de hiérarchiser les actions, lors de l'établissement du Docob. Se pose ensuite effectivement la question de la hiérarchisation de ces actions, évoquée il y a quelques mois : pour l'instant nous en sommes à un status quo, rien de nouveau sur cette question du côté du ministère.

NB : Une liste de 20 habitats et espèces devait être définie pour chaque région française et les contrats Natura 2000 n'auraient été possible à l'avenir qu'en faveur de ces 20 habitats et espèces.

Une hiérarchisation des projets est également demandée à / réalisée par l'animateur : c'est sa mission de faire le tri entre l'accessoire et l'essentiel pour le site.

E. Hustache

Si un contrat est bloqué faute de financement après tout le travail d'animation réalisé, ça constitue une grosse perte (temps, crédibilité...). Comment répondre à cela ?

C. Potin

Jusqu'à maintenant toutes les demandes de contrats Natura 2000 ont reçu un avis favorable et ont obtenu des subventions à 100 %. En effet, depuis 2003, 77 contrats Natura 2000 ont été signés pour un montant total de 1 289 200 €. Lors de la dernière CRP du 4 mars 2013 tous les projets de contrats Natura 2000 du département ont fait l'objet d'un avis favorable et vont être engagés. Pour l'instant on attend le nouveau PDRH (Programme de Développement Rural Hexagonal), c'est-à-dire le plan financier Etat-FEADER pour la période 2014-2020.

J.-C. Daudel

Il existe une file d'attente : si le contrat n'est pas financé l'année n, il rentre dans la file et le sera l'année n+1, d'où la nécessité d'anticiper les besoins ! C'est un système national, qui a été mis en place pour gérer au mieux les besoins et faire face à la montée en puissance du nombre de contrats. Donc attention à la pertinence des contrats et si il est jugé pertinent, il entre dans la file d'attente.

I.Vidal/ T. Leber

Des réunions régulières et des échanges fréquents sont nécessaires pour avoir une bonne lisibilité sur ces procédures.

NB : Les contrats financés à 100% sont une exception, liée à une dérogation dans le cadre de projets environnementaux, toujours en vigueur.

J.-C. Dou/C. Durand

Les mêmes problèmes existent au niveau des collectivités pour la gestion des budgets !

4. Budgets de communication

M. Pomard

Quid de l'avenir de l'enveloppe « communication » dans les budgets d'animation de sites, essentielle pour financer des actions pédagogiques, du matériel, des outils de communication... ?

T. Leber

C'est évidemment un poste utile et important, qui a jusqu'ici été financé. Par contre il n'y aura plus possibilité de lignes budgétaires pour cela pour les prochaines conventions.

J. Tournadre

Un certain nombre de réalisations en termes de communication sont portées par l'animation départementale. Sans cela de nombreuses actions de communication ne se feraient pas. Maintenir des budgets sur ce volet est essentiel.

Services de l'Etat

La communication fait partie des missions de l'animateur, il n'y aura pas de crédits en plus pour financer des prestataires.

L'intérêt que portent les Présidents de copils au poste départemental a été entendu par les Services de l'Etat mais il n'est pas sûr qu'il puisse être maintenu en l'état.

Toute dépense supplémentaire par rapport à la situation actuelle n'est pas envisageable.

Des actions de communications seront réalisées au niveau régional, comme ce fût le cas pour le projet avec l'URVN.

C. Durand

Attention car les dépenses de communication peuvent vite glisser sur le budget des communes...

5. Implication des collectivités locales dans le réseau Natura 2000

B. Lagier

Il en va de la survie de Natura 2000 de donner de la souplesse et une marge de manœuvre suffisante aux acteurs de terrain. Rappelons les difficultés initiales de Natura 2000, même si maintenant on se rend compte de l'intérêt du projet.

Il faudrait avoir la possibilité de réviser les périmètres des sites (qui ont parfois été tracés sous pressions politiques avec un petit « p »), mettre à jours les Docobs afin qu'ils collent le mieux possible au terrain, ainsi qu'une souplesse de mise en oeuvre pour/par le territoire et les élus si l'on veut s'assurer de l'implication des collectivités.

J. Vidal

Les collectivités locales des Hautes-Alpes sont de bons élèves : tous les sites du département sauf un sont en animation, animations portées pour l'essentiel par les collectivités locales. Les services de l'Etat avancent au coup par coup, la « stratégie » d'animation n'est pas encore bien établie. Dans la région, 50 sites sont encore en cours d'élaboration de leur document d'objectifs...

Y. Baret

La mise en oeuvre de l'animation constitue une mise à l'épreuve du Docob et on se rend parfois compte que son contenu n'est peut-être pas adapté, d'où la question de la révision des priorités.

Il faut « instrumentaliser » Natura 2000 : c'est un projet de territoire, un outil de concertation sur lequel on peut s'appuyer pour faire émerger des projets.

Par exemple en Isère l'articulation de Natura 2000 avec la politique ENS dans le cadre d'un contrat Natura 2000 a permis d'animer un site qui n'aurait pas pu l'être autrement.

Dans cette optique, les derniers docobs réalisés bénéficient de l'expérience et de l'historique des anciens. Il est, de ce point de vue, important d'intégrer l'aspect (le levier) « territoire » qui avait peut-être été un peu oublié dans les premiers docobs. La possibilité d'action selon le contexte local est aussi importante que la priorisation de l'action : ce double prisme porte Natura 2000 comme un outil d'aménagement du territoire.

J. Ocana

Si on est Président de Copil c'est que l'on croit à Natura 2000 !

À ce sujet il y a encore un gros travail de communication, d'explication à réaliser autour de ce projet. La réunion « charte » réalisée dans le Queyras dernièrement a été une catastrophe : la transition d'une démarche contractuelle vers plus de réglementaire passe mal... Et il y a un gros travail à réaliser pour faire passer le message et faire accepter les choses.

B. Lagier

Il y a un problème plus large, qui touche à l'intercommunalité.

Il faut que les objectifs de maintien de la biodiversité s'articulent avec les objectifs d'aménagement du territoire pour que tout le monde, notamment tous les autres élus, se

sentent impliqués. Il faut coller au territoire pour que les élus locaux s'impliquent et il faut que les élus prennent leurs responsabilités !

Y. Baret

La mise en place d'une mutualisation interrégionale d'animation de sites sur Emparis (1 site isérois et 1 site haut-alpin contigus) est en discussion : elle permettra le rééquilibrage des animations de sites sur l'Isère et le confortement du poste d'animation sur les Hautes-Alpes, ainsi que la constitution d'un unique Copil pour les 2 sites... L'idée est d'aboutir à un fonctionnement plus vertueux et plus écologiquement intéressant.

Il est nécessaire de développer les budgets consacrés à la communication. Il y a eu beaucoup d'inquiétude face au nouveau dispositif d'évaluation des incidences, les chartes sont en stand by (seules quelques unes ont été signées), donc il faut rassurer les élus avec des actions concrètes, de la communication : on y est à chaque fois gagnant-gagnant. En ce sens le réseau est un atout pour appuyer les actions de communication.

6. Évaluation des incidences

J.-C. Gast / C. Durand

On a clairement une modification de la gestion des sites avec le renforcement de l'évaluation des incidences. Si des réglementations sont à appliquer, ce n'est plus le rôle des collectivités !

Ce n'est pas au chargé de mission de remplir les dossiers d'évaluation d'incidences !

Attention aux conflits d'intérêts : il faut que les rôles de chacun soient clairs et séparés.

Sur les « gros » projets la DDT est saisie directement (en général) mais attention pour les petits projets ou l'animateur risque d'être en première ligne !

B. Lagier

Il y a eu beaucoup de rumeurs qui ont couru sur la question de l'évaluation des incidences. L'Etat doit aider à communiquer là-dessus.

L'intercommunalité n'est pas favorisée, alors qu'elle peut constituer un levier intéressant sur ces questions...

J.-C. Dou

Dans son cas les choses sont plus simples que ça : concernant les quelques problèmes d'évaluation des incidences ou autres, les réponses ont été apportés, et l'animation roule, suit sont cours.

T. Leber

Concernant l'évaluation des incidences des manifestations sportives : il peut y avoir des possibilités de dispense si une charte « activités » est signée par le porteur de projet. Ceci étant ces chartes ne sont pas encore élaborées et au final, le copil garde la main sur la décision.

Concernant la liste locale II (régime propre) d'évaluation des incidences Natura 2000, elle est à la signature du Préfet. 9 items ont été retenus. Note explicative du dispositif et liste des items retenus ci-joints.

Y. Baret

Attention à la cohérence interrégionale et interdépartementale des listes !

Il y a par exemple des différences entre PACA et Rhône-Alpes, le Parc national des Ecrins étant animateur de sites Natura 2000 sur ces deux régions.

7. Rôle du Président de Comité de pilotage

J. Morel

Quel est le rôle du Président de Copil ?

Quelle doit être son implication dans le fonctionnement quotidien de l'animation ?

Quels échanges avec le chargé de mission ?

Services de l'Etat

Le rôle du Président est de représenter le Copil (pas le Préfet).

C. Durand

Concernant le site du Piolit, les échanges avec la chargée de mission sont quasi quotidiens, mais la situation est un peu particulière étant donné que la chargée de mission est dans les locaux de la mairie et qu'elle a d'autres missions, autres que Natura 2000, en parallèle.

Pour les projets concernant d'autres communes que Chorges, des réunions sont réalisées sur place avec les acteurs concernés et C. Durand n'y participe pas forcément.

G. Julien

Les choses se passent bien sur le Marais de Manteyer : information et réunions régulières et suffisantes pour le Président de Copil.

A. Goussot

Des difficultés peuvent apparaître lorsque les sites sont très vastes, comme c'est le cas pour le Steppique : il est difficile d'informer le Président du COPIL au jour le jour de tout ce qui s'y passe ! En revanche, des échanges sont réalisés régulièrement avec les élus des communes sur lesquelles des projets sont en cours d'élaboration... L'important est de trouver un juste milieu.

8. Questions diverses

J.-C. Gast

Les Présidents de Copil font du bénévolat : ne serait-il pas possible qu'ils aient de petites indemnités pour défrayer leurs déplacements ?

9. Suites à donner

Services de l'Etat

Il apparaît important de réitérer ce genre de réunion, avec une fréquence au moins annuelle.

J.-C. Dou

Proposition d'une rencontre moins formelle et plus conviviale, sur un site Natura 2000 : pourquoi pas « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse » à l'automne 2013 ?

Proposition validée par l'assemblée.

10. Conclusion

S. Vedel

Cette rencontre a permis de sentir les préoccupations des élus.

Ce réseau Natura 2000 est une construction collective exemplaire, à poursuivre.

Bon courage !